

/Téléassistance



La téléassistance permet de se sentir en sécurité à domicile, en cas de chute ou de malaise. La téléalarme se compose d'un téléphone et d'un petit boîtier déclencheur que vous portez sur vous en permanence. En cas de besoin, vous pouvez facilement déclencher un signal vers votre centre d'appel. Le professionnel qui reçoit l'appel vous contacte et / ou prévient un relais de voisinage (parents, amis, etc.). Si nécessaire, il déclenche les secours (pompiers, SAMU).

Tous les organismes d'aide à domicile vous proposent également de la téléassistance. Vous pouvez vous adresser à l'organisme dont vous dépendez. Vous pouvez également vous adresser à des organismes spécialisés.

Une liste non-exhaustive des organismes pouvant être sollicités est disponible auprès du CCAS.